

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 3

Absents : 2

Date de convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

**Étaient absents :** CLAPPIER Pascal – DUCLOUX Johan

**Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 24-06-071**

**Objet : Représentation du conseil municipal à la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire**

Le rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

La commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire a notamment pour objectif le développement coordonné des activités touristiques d'été et d'hiver des deux Communes.

Elle est composée de quatre représentants par commune, dont le Maire de chacune d'entre elles.

Les membres de cette commission sont actuellement les suivants :

- Jean-Pierre ROUGEAUX
- Dominique RETORNAZ
- André RETORNAZ
- Corine FALCOZ

Suite à la démission de Madame Corine FALCOZ, adjointe au maire, le 31 mai 2024, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire.

Je vous propose de la remplacer par Monsieur Guy GRANGE.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 13 juin 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, dans la même forme, sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 13 juin 2024,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

➤ d'élire pour représenter la commune de Valloire à la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire le membre suivant en remplacement de Madame Corine FALCOZ :

- Monsieur Guy GRANGE

➤ les membres sont donc les suivants :

- Jean-Pierre ROUGEAUX
- Dominique RETORNAZ
- André RETORNAZ
- Guy GRANGE

**Ont signé au registre les membres présents**

**Copie conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Pierre ROUGEAUX**

  


**Acte certifié exécutoire**

Transmission en Préfecture : 21/06/2024

Publication : 21/06/2024

Valloire, le 21/06/2024

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

  
